

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00258**

**CPER 2015-2020 VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION - SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET ET DE L'ECOLE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62  
Nombre de présents : 50  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Roland GOUJON

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170215-D20170025810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017**

### **CPER 2015-2020 VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET INNOVATION - SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET ET DE L'ECOLE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

Abordé une première fois lors de la séance du Bureau communautaire du 27 février 2014, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), et plus précisément la contribution territoriale de Saint-Etienne Métropole, ont fait l'objet d'une actualisation pour tenir compte de la rédaction du projet de territoire 2014-2020. Ainsi, le Conseil de Communauté a approuvé dans sa séance du 08 octobre 2015, le volet territorial du CPER 2015-2020.

Dans ce cadre-là, Saint-Etienne Métropole a souhaité impulser, avec le soutien d'autres collectivités, en appui des établissements d'enseignement supérieur de son territoire, l'émergence et l'affirmation d'infrastructures de formation, de recherche et de transfert technologique attractives, pour accompagner son développement.

C'est pourquoi, Saint-Etienne Métropole a fait en sorte que le volet « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation » du CPER intègre une dotation importante pour des projets au sein de l'agglomération stéphanoise (près de 50 millions d'euros).

L'objet de la présente délibération est de confirmer les participations de l'Etat, du Département et de la Région au titre d'une convention cadre d'exécution, et de fixer dans le cadre de conventions d'application le rythme et les modalités du co-financement apporté par Saint-Etienne Métropole à l'Université Jean Monnet et l'Ecole des Mines.

#### **I. Convention cadre d'exécution**

La convention cadre d'exécution (projet fourni en annexe) a pour objet de :

- confirmer les participations financière de l'Etat, du Département, de la Région et Saint-Etienne Métropole aux opérations portées par l'Université Jean Monnet et l'Ecole des Mines,
- préciser les échéanciers de financement des projets,
- fixer le cadre général de la réalisation des projets « création du Centre des Savoirs pour l'Innovation (CSI) », « aménagement du campus Tréfilerie », « Mines Tech » et des opérations d'équipements scientifiques,
- indiquer le calendrier prévisionnel de réalisation des projets.

## **II. Convention avec l'Université Jean Monnet**

L'Université Jean Monnet est le principal bénéficiaire des projets soutenus dans le cadre du CPER avec :

- 2 projets d'infrastructures d'enseignement supérieur et de recherche :
  - la construction du Centre des Savoirs pour l'Innovation (Tranche 2) y compris la Fabrique de l'Innovation D-FACTORY,
  - le réaménagement du Campus Tréfilerie.
  
- 2 projets scientifiques avec des retombées économiques :
  - Manutech Europe,
  - VITALES.

Les projets sont détaillés dans la convention jointe. Celle-ci fixe les modalités de financement reprises ci-après :

	Versements 2017	Versements 2018	Versements 2019	Versements 2020	Versements 2021	Versements 2022	Assiette de dépenses subventionnables
<b>Construction du Centre des Savoirs pour l'Innovation (Tranche 2) y compris la Fabrique de l'Innovation D-FACTORY°</b>	0 €	1 100 000 € au vu de l'ordre de service du démarrage des travaux	1 100 000 € au vu d'un certificat du maître d'ouvrage mentionnant au moins 50 % d'avancement des travaux	300 000 € au vu d'un certificat d'achèvement des travaux et d'un état récapitulatif des dépenses visé par l'Agent Comptable	0 €	0 €	Montant total d'opération : <b>19 M€</b>  Taux de subvention maximum de SEM : <b>13,16 %</b>
<b>Réaménagement du Campus Tréfilerie</b>	1 000 000 € au vu de l'ordre de service du Contrat de Maîtrise d'Œuvre	1 000 000 € au vu de la validation du DCE	0 €	650 000 € au vu d'un certificat du maître d'ouvrage mentionnant au moins 30 % d'avancement des travaux	1 925 000 € au vu d'un certificat du maître d'ouvrage mentionnant au moins 70 % d'avancement des travaux	2 325 000 € au vu d'un certificat d'achèvement des travaux et d'un état récapitulatif des dépenses visé par l'Agent Comptable	Montant total d'opération : <b>29,73 M€</b>  Taux de subvention maximum de SEM : <b>23,54 %</b> (inclus la subvention de pré-programmation)
<b>Projet de recherche Manutech Europe</b>	975 000 € au vu du courrier de notification du marché d'acquisition du TEM EELS	700 000 € au vu d'un courrier de demande d'acompte	325 000 € au vu d'un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs associés et d'un bilan qualitatif	0 €	0 €	0 €	Montant total du projet : <b>3 M€</b>  Taux de subvention maximum de SEM : <b>66,7 %</b>
<b>Projet de recherche VITALES</b>	200 000 € au vu du courrier de notification du marché d'acquisition des équipements	100 000 € au vu d'un courrier de demande d'acompte	100 000 € au vu d'un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs associés et d'un bilan qualitatif	0 €	0 €	0 €	Montant total du projet : <b>0,9 M€</b>  Taux de subvention maximum de SEM : <b>44,4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 175 000 €</b>	<b>2 900 000 €</b>	<b>1 525 000 €</b>	<b>950 000 €</b>	<b>1 925 000 €</b>	<b>2 325 000 €</b>	

### III. Convention avec l'Ecole nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne porte, quant à elle, un projet structurant baptisé Mines Tech mêlant *Learning lab*, simulation et plateforme de transfert technologique, en particulier à destination des PME du territoire, dans le contexte de transition numérique et robotique vers l'usine du futur.

Saint-Etienne Mines Tech cible les salariés des PME pour accompagner la transition numérique des entreprises en proposant une offre constituée d'un learning lab, d'un espace de simulation de l'usine du futur (micro-usine « performance lab »), de plates-formes de transferts technologiques (procédés additifs et accès au réseau « Initiative 3D ») et d'un coaching à l'innovation.

Le plan de développement prévoit pour les 3 premiers exercices : 50 entreprises accompagnées par an, 2 000 apprenants par an et un flux de l'ordre de 2 000 passages.

Le projet Mines Tech prendra place dans des locaux, propriété de l'école des mines, proche du Campus Industriel de l'ISTP-IRUP.

Le projet de convention joint fixe les conditions de financement reprises dans le tableau ci-après :

	Versements 2017	Versements 2018	Assiette de dépenses subventionnables
<b>Projet Saint-Etienne Mines Tech</b>	425 000 € au vu de l'ordre de service du démarrage des travaux	425 000 € au vu d'un certificat d'achèvement des travaux et d'un état récapitulatif des dépenses visé par l'Agent Comptable	Montant total d'opération : <b>3,4 M€</b>  Taux de subvention maximum de SEM : <b>25 %</b>

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention cadre d'exécution du CPER à intervenir entre Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon, L'Université Jean Monnet et le Centre des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon ;**
- **approuve le projet de convention à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne ;**
- **approuve le projet de convention à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions permettant le versement des subventions et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées, sur le compte : INUM – CAMPUS, sur la base de l'autorisation de programme et des crédits de paiements votée.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**